

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2024**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition de stationnements - Providence**

**Il est proposé l'acquisition d'un local à usage de stationnement rue de la Providence**

**\*\*\***

Dans le cadre du réaménagement du site de la Glacière, il est proposé l'acquisition d'un garage permettant le stationnement de 3 véhicules. Le bien est situé 27-29 rue de la Providence et est cadastré section BN numéro 727.

Il s'agit d'un local d'environ 75 m<sup>2</sup> à usage de stationnement pour 3 véhicules dans un ensemble immobilier neuf (achevé en décembre 2022) à vocation locative sociale appartenant à l'OPAC de Quimper Cornouaille. Le bien permet l'accès à « la Glacière », cœur de ville redynamisé par les projets en cours.

Cette acquisition permettrait de répondre aux besoins de fonctionnement du marché hebdomadaire (stockage notamment), et à d'éventuels besoins dans le cadre du projet des Halles Gourmandes.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire pour un montant de 51 000 € HT, prix auquel s'appliquera une TVA à 20%, les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de la Ville.

Cette acquisition nécessitera la mise en place d'une copropriété et la création d'un lot de copropriété matérialisant les 3 stationnements au sein de ce bâtiment.

L'acte comprendra les conditions suivantes :

- un pacte de préférence d'une durée de 20 ans au profit de l'actuel propriétaire ;
- un maintien de l'usage actuel du garage, ou de stockage compatible avec l'habitation pendant 30 ans.

\*\*\*

Après avoir délibéré (49 suffrages exprimés dont 12 voix contre et 37 voix pour), le conseil municipal décide, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser l'acquisition du local à usage de stationnement sis sur la parcelle cadastrée BN numéro 727 tel qu'exposé ci-dessus, au prix de 51 000 € HT, prix auquel s'appliquera une TVA à 20% ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.